

Chers Mouguertars,

La Communauté d'Agglomération a engagé une commande conjointe avec le Département des Pyrénées-Atlantiques de 650 000 masques afin de fournir deux masques en tissu pour chaque habitant (majeur ou mineur) du Pays Basque.

Compte tenu des difficultés d'approvisionnement, nous sommes en mesure dans un premier temps de distribuer un masque par foyer.

Vous voudrez bien trouver dans l'enveloppe ci-jointe ce premier masque en tissu accompagné d'un courrier indiquant les consignes d'utilisation.

Afin de compléter le dispositif de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et du Département, la commune de Mouguerre a effectué une commande de 5 000 masques supplémentaires en tissu auprès de l'entreprise locale Jean-Vier.

Dès réception de la totalité des commandes, dans le courant du mois de mai, nous serons en capacité de vous remettre les autres masques.

Pour ce faire, le dimanche 31 mai prochain, les habitants de la commune inscrits sur les listes électorales devront se présenter à leur bureau de vote habituel munis d'une pièce d'identité et les habitants non-inscrits avec une pièce d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile.

Au terme de cette dernière distribution, chaque Mouguertar aura pu bénéficier de trois masques en tissu.

Après une période de confinement de deux mois, nous aborderons dès le lundi 11 mai 2020 un retour très progressif à une vie plus conforme à nos habitudes.

Vous trouverez ci-après les principales évolutions sur la commune de Mouguerre.

A partir du 11 mai, l'accueil physique de la Mairie sera ouvert aux jours et horaires habituels. Jusqu'au 1^{er} juin, un accueil téléphonique sera maintenu du lundi au dimanche, 24h/24, au 05-59-31-83-23. Vous pouvez également nous contacter à tout moment via notre adresse mail (mairie-de-mouguerre@wanadoo.fr) ou consulter notre site Internet (www.mouguerre.fr).

L'ouverture au public de la Mairie sera naturellement conditionnée au respect des règles de distanciation physique (présence de marquages au sol pour faciliter la mise en œuvre de ces règles). Tous les bureaux recevant du public seront équipés d'hygiaphones (protection en plexiglass).

Pour toute question relative à l'état civil et l'urbanisme, excepté pour les urgences, il sera conseillé de prendre rendez-vous auprès de l'accueil de la Mairie.

Afin de limiter les contacts entre personnes, il sera demandé de remettre directement tous les règlements par chèque (CCAS, cantine, Centre de loisirs, etc...) dans la boîte aux lettres de la Mairie.

D'une manière générale, dans le respect des règles précédemment énoncées, tous les services municipaux pourront être assurés à partir du 11 mai.

L'Agence Postale Communale de Mouguerre sera ouverte à compter du 12 mai, aux jours et horaires habituels.

A partir du 11 mai, la collecte et la valorisation des déchets retrouvera son fonctionnement habituel, avec des mesures sanitaires spécifiques :

- reprise des tournées habituelles des ordures ménagères ;
- reprise de la collecte sélective des emballages recyclables ;
- reprise de la collecte des encombrants ;
- maintien des accès en déchèteries à raison d'un rendez-vous par semaine maximum et uniquement sur inscription sur www.communaute-paysbasque.fr

Pour les personnes n'ayant pas d'accès Internet, il sera possible de s'inscrire par téléphone au 0-800-64-20-14.

Les écoles primaires ouvriront de manière très progressive à partir du mardi 12 mai pour l'école publique du Port et du jeudi 14 mai pour les écoles publiques du Bourg et d'Elizaberry dans le respect du Protocole sanitaire édicté par le Ministère de l'Education nationale. Les parents d'élèves seront directement informés par les directrices et directeurs d'écoles des modalités d'accueil sur les temps scolaires.

En outre, les services municipaux (accueils périscolaires, cantine et bus scolaire) seront maintenus mais dans le cadre d'une organisation particulière permettant le respect des règles sanitaires. En début de semaine prochaine, une information spécifique sera faite par la commune auprès des parents.

Enfin, jusqu'au 1^{er} juin inclus, l'accès aux salles municipales, au mur à gauche, au stade d'Ibusty ainsi qu'aux aires de jeux ne pourra être autorisé.

L'équipe municipale ainsi que les services communaux restent pleinement mobilisés pour répondre à vos attentes ou à vos interrogations.

Si vous rencontrez la moindre difficulté, nous restons à votre entière disposition au 05.59.31.83.23, du lundi au dimanche, 24h/24h.

Veillez recevoir, chers Mouguartars, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Maire



Roland HIRIGOYEN